

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 57 (1960)
Heft: 5

Rubrik: Questions et réponses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUESTIONS ET RÉPONSES

Apprendre coûte, savoir vaut!

A l'occasion d'une visite à mon rucher, un jeune homme me posa la question suivante : « Pensez-vous que je puisse avoir quelques ruches dans mon jardin ? »

Je répondis : « Pourquoi pas. Votre jardin est-il bien situé, arborisé et assez vaste pour que la présence des abeilles n'incommode pas vos proches voisins ? »

Il est nécessaire, avant d'installer un rucher, même modeste, de consulter les articles 41, 45, 46, 47 et 59 du Code fédéral des obligations, ainsi que les articles 719, 720, 725 du Code civil suisse.

A l'article 684 de ce dernier, il est stipulé que le propriétaire, dans le cas qui vous intéresse, de l'installation d'un rucher, est tenu dans l'exercice de son droit de s'abstenir de tout excès au détriment de la propriété du voisin.

Ceci envisagé, en apiculture comme en tout autre domaine, le début présente quelques difficultés. Mais avec de la persévérance, de la volonté, de la maîtrise de soi et un intérêt particulier pour l'abeille, quiconque peut, et même très rapidement, conduire avec succès un rucher.

Avant de prendre une décision, il faut réfléchir, c'est pourquoi je dois vous poser les questions suivantes :

Etes-vous attiré par l'abeille que vous voyez voler de fleur en fleur ?

Craignez-vous les piqûres ? Ont-elles sur vous des conséquences fâcheuses : enflure, fièvre, battements de cœur, urticaire ? Si vous n'avez ni maladie de cœur, ni asthme, ni urticaire, vous supporterez facilement les premières piqûres, vous vous y habituerez et vous parviendrez, avec l'expérience, en maniant les rayons avec douceur, avec adresse à éviter les piqûres. Peu à peu, nous vous assurons que vous aurez non seulement du succès, mais du plaisir, à examiner, à contrôler le travail de vos abeilles. Au début, nous vous conseillons de vous adresser à un apiculteur expérimenté. Il se fera un plaisir de vous rendre service. Vous l'observerez au travail, sa tenue, ses gestes, son calme en examinant une colonie. Vous verrez comment il s'y prend pour faire une visite. Vous le regarderez lever la toile ou la planchette, enfumer légèrement. Vous constaterez avec quelle douceur il s'apprête à sortir un rayon. Vous l'observerez et verrez comment il le tient pour l'examiner. Il vous fera voir le couvain, les œufs et les larves. Peut-être aura-t-il la chance de vous faire voir la reine. Vous l'observerez tandis qu'il remettra le rayon en place et se saisira d'un autre, etc. Il vous dira si la colonie a un développement normal ou si quelque chose l'inquiète. Vous lui poserez des questions et il vous répondra.

Quelques séances suffiront à vous donner confiance et de l'assurance pour que vous soyez l'opérateur sous l'œil vigilant de votre maître. En apiculture, la prudence supprime ou diminue les chances d'accident. Au débutant, une seule piqûre peut provoquer un désastre ; il faut donc, autant que possible, l'éviter.

Accompagné de votre maître, les premières visites de vos colonies vous feront plaisir, vous aurez plus d'assurance ainsi secondé et, peu à peu, seul, vous n'aurez que du plaisir : vos abeilles deviendront vos amies. Vous apprendrez à les apprécier ; vous trouverez en leur compagnie des heures de détente agréables.

Vous vous instruirez par la lecture, par les visites que vous ferez chez un apiculteur voisin. D'apprenti, vous deviendrez maître à votre tour.

Et maintenant, si vos occupations principales vous le permettent, si l'endroit que vous habitez vous permet d'avoir un plus grand nombre de ruches, les abeilles prendront une grande place dans votre vie. Vous serez tout naturellement attiré par la vie des insectes, par la flore de notre pays, par toute la nature. Vous deviendrez observateur et vous découvrirez des choses qui enrichiront votre vie et vous trouverez près des abeilles le plus agréable délassément après le travail, pendant les jours de liberté, les vacances. Enfin, méditez cette pensée de Cicéron :

« Il faut aimer pour connaître. Il faut connaître pour mieux aimer. »

Mais si apprendre coûte, savoir vaut.

A. Valet.

RAPPORTS – CONFÉRENCES – CONGRÈS

De Suisse en Tunisie

Comme l'hiver est long, le rucher sous la neige, c'est le moment de méditer : que de souvenirs pour cette année 1959, qui restera dans la mémoire de nos apiculteurs suisses. Elle fut très bonne et j'en suis heureux. Tous les magasins regorgent de ce bon nectar, et la centrale des miels ne pouvait plus suivre pour le recevoir. C'est l'abondance. Une crainte se réveille pourtant : ce n'est plus les abeilles qui deviennent un souci pour nos apiculteurs, mais ce bon miel. Fini le vase clos, il faut nous réveiller. Il n'y a pas que le point de vue apicole seulement, mais le côté économique, et en méditant bien je remarque une chose : nous manquons d'imagination. Les barrières douanières qui semblaient nous protéger un peu disparaissent progressivement : aujourd'hui la douane ne taxe plus le miel étranger que de 0.60 franc par kilo. Nous avons vu des magasins afficher du miel à 2.60 francs le kilo. Et dans nos réunions apicoles qu'est-ce qu'on entend ? Des lamentations qui ne servent à rien. Il y a eu la guerre, puis la reconstruction. Chez nous tout est resté entier et, aujourd'hui, nous étions, dans l'économie mondiale, des rois. La réalité vient tout doucement et nous ne les sommes plus. Il n'y a pas plus aveugle que celui